



COMITE SYNDICAL DU 08 MARS 2016

SEANCE DE 15H30

USINE DES EAUX, 7 rue Jean Macé aux PONTS DE CE

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Budget primitif 2016 – *délibération*.
- Bilan d'activités 2015 de la Cellule d'Alerte – *Présentation*.
- Animation du Réseau d'Alerte.
Renouvellement du marché pour les années 2016 à 2020.
Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché.
Composition de la Commission d'Appel d'Offres – *délibération*.
- Questions diverses.

COMITE SYNDICAL

Séance du 26 mars 2015

BUDGET PRIMITIF 2016

M. Laurent DAMOUR, Président, expose :

Lors du débat d'orientations budgétaires 2016, les éléments constitutifs des dépenses et recettes du budget 2016 ont été présentés.

Il a notamment été retenu que la participation annuelle pour chaque adhérent serait maintenue au niveau fixé en 2012 à hauteur de 1.00€ par tranche de 1 000 m³, prélevés sur l'année 2014. Cette participation financera essentiellement la cellule d'alerte mise en place en 2005.

Le résultat de l'exercice 2015 s'établit à + 27 572,93 €.

Le résultat cumulé des exercices antérieurs est reporté dans le présent budget et s'élève désormais à + 207 06,64 €. Sur ce résultat cumulé, 20 000€ seront prélevés pour équilibrer en dépenses et recettes le budget 2016.

Compte tenu de ces éléments, le budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses (voir détail en annexe de la délibération) :

DEPENSES :

TOTAL	120 000.00 €
--------------	---------------------

RECETTES :

TOTAL	307 064,64 €
--------------	---------------------

Excédent budgétaire	187 064,64 €
---------------------	--------------

TOTAL hors excédent budgétaire	120 000.00 €
---------------------------------------	---------------------

Je vous propose,

DELIBERE

1. d'adopter la participation 2016 pour chaque adhérent fixée à 1.00€ par tranche de 1 000 m³.
2. de voter le budget primitif 2016 qui s'équilibre, hors excédent budgétaire, à 120 000€.

COMITE SYNDICAL

Séance du 26 mars 2015

BUDGET PRIMITIF 2016

DEPENSES

Article	Libellé	Propositions du Président	Vote du Comité Syndical
6064	Fournitures de bureau	500,00 €	500,00 €
611	Exploitation de la Cellule Alerte	110 000,00 €	165 000,00 €
616	Primes d'assurance	5 000,00 €	5 000,00 €
6226	Honoraires	500,00 €	500,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	0,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	1 000,00 €
6238	Impressions et divers	500,00 €	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	500,00 €
6251	Frais de déplacements	0,00 €	0,00 €
Total		120 000,00 €	120 000,00 €

RECETTES

Article	Libellé	Propositions du Président	Vote du Comité Syndical
74741	Participations	100 000,00 €	100 000,00 €
74781	Subventions agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €
74782	Subventions autres organismes	0,00 €	0,00 €
002	Résultat reporté	207 064,64 €	207 064,64 €
Total		307 064,64 €	307 064,64 €
Exédent budgétaire		187 064,64€	187 064,64€

TOTAL HORS EXEDENT

120 000,00 €

120 000,00 €

COMITE SYNDICAL

Séance du 8 mars 2016

**ANIMATION DU RESEAU D'ALERTE DANS LE BASSIN DE LA LOIRE ANGEVINE ET ATLANTIQUE.
RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ POUR LES ANNEES 2016 à 2020 – LANCEMENT DE LA
CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.
COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

M. Laurent DAMOUR, Président, expose :

En 2011, lors du précédent renouvellement, la mise en œuvre et l'animation d'un réseau d'alerte dans le bassin de la Loire Angevine et Atlantique a été confiée au groupement SAUR / HYDRATEC.

Ce marché arrivant à échéance en mai 2016, il convient de procéder à son renouvellement.

La mise en œuvre de ce réseau a été décidée par les membres du comité syndical pour tenir compte du fait qu'une partie importante des populations des départements de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire dépend de la Loire et de ses propres nappes alluviales pour son approvisionnement en eau.

Les études réalisées sur les différents scénarii de pollution de la Loire, sur les conditions de transfert des polluants et sur les moyens d'alerte et de protection existants ont conduit à la décision de la création de ce réseau d'alerte et d'en confier la mise en œuvre et l'animation à un prestataire extérieur.

Après 11 années d'animation du Réseau, la cellule d'alerte mise en œuvre a démontré son intérêt. Afin de pérenniser notre action, il est ainsi proposé de relancer une nouvelle consultation portant sur les années 2016 à 2020.

Le niveau des dépenses réalisées sur la période précédente est repris dans le tableau ci-dessous :

Année	Montant réalisé (chiffre CA)
2011	122 500.00€ TTC
2012	136 300.00€ TTC
2013	108 300.00€ TTC
2014	221 500.00€ TTC
2015	73 600.00€ TTC

En 2014, le haut niveau de réalisation s'explique par la concrétisation de plusieurs modélisations hydrauliques par le titulaire du marché à la demande du Syndicat. En 2015, c'est un décalage de facturation qui explique un niveau de dépenses plus réduit.

Pour la prochaine période, l'enveloppe financière estimative annuelle est de l'ordre de 100 000 € TTC fixée en rapport avec les besoins identifiés d'animation de la Cellule d'Alerte.

Conformément à l'article 35-I-4 du Code des Marchés Publics, la procédure proposée est celle d'un marché négocié.

Dans le cadre de l'article 22-I-5 du Code des Marchés Publics, il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres composée d'un Président, de deux membres titulaires et de deux suppléants.

Je vous propose de désigner :

- en qualité de Président :
 - o M.
- en qualité de titulaires :
 - o M.
 - o M.
- en qualité de suppléants :
 - o M.
 - o M.

Je vous propose,

DELIBERE

1. D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
2. D'autoriser la signature du marché conclu avec l'entreprise retenue à l'issue de la consultation,
3. De décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
4. De désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :
 - o Président :
 -
 - o Titulaires :
 -
 -
 - o Suppléants :
 -
 -
5. D'imputer la dépense correspondance à l'article 611, pour l'exercice 2011 et suivants.